

Nous allons reprendre chacune de ces Divisions, pour les accompagner des remarques nécessaires à leur éclaircissement.

*Premièrement.*—Diviser la branche dite de la *Colonisation*, du Département de l'Agriculture, en deux sections,—comme l'est celle de l'ouverture des chemins,—dont l'une serait pour le Haut et l'autre pour le Bas-Canada, en tête de chacune desquelles serait placé un officier habile, expérimenté, et possédant une connaissance exacte des ressources et des besoins de la colonisation dans sa section respective, et qui agirait sous la direction de l'honorable Ministre de l'Agriculture et de son Député, chef du Bureau. Ces officiers pourraient être appelés : *Intendants de la Colonisation*.

Une semblable disposition serait de nature à plaire à toutes les origines, puisque chacune des sections de la Province serait appelée à faire progresser chez elle la colonisation et l'immigration comme elle l'entendrait, avec harmonie, sans entraves comme sans jalousie de races, puisqu'elles auraient un représentant spécial pour cette fin, dans le Bureau même de l'Agriculture, en rapport avec les Chefs chargés de l'initiative.

La nomination de tels officiers aurait aussi pour avantages pratiques :

1°.—De faire arriver au Département de l'Agriculture les rapports mensuels des Agents de colonisation du Haut et du Bas-Canada, au lieu du Département des Terres comme cela se pratique aujourd'hui.

2°.—On pourrait, par un coup de plume, obliger les Secrétaires des Sociétés d'Agriculture de Comté à adresser au Département de l'Agriculture, à la fin de chaque année, un Rapport ou Compte-Rendu succinct sur l'ensemble des progrès accomplis durant l'année dans le Comté, touchant l'agriculture, l'amélioration du bétail, le développement de l'industrie domestique, etc., et autres données généralement quelconque sur cette importante question.

3°.—Chaque conducteur des travaux d'ouverture de routes de colonisation pourrait être invité à faire au Département de l'Agriculture un Rapport spécial, sur l'état de la colonisation dans l'endroit ou les environs du chemin qu'il aura eu à surveiller durant la saison de l'été, suivant la formule imprimée qui lui aura été expédié du Bureau à cet effet.

Les données de ces trois sources différentes, avec celles des autres branches du Département, orneraient avec profit le Rapport Annuel de l'honorable Ministre de l'Agriculture. Il faut avouer que ce Rapport serait important au plus haut point, puisqu'il serait alimenté par d'aussi nombreux correspondants qui écriraient de tous les points du pays à la fois, et en ferait pour ainsi dire un espèce de recensement annuel. Les correspondances seules du Bas-Canada, d'après ce système, n'embrasseraient pas moins que 183 sources différentes, savoir : environ 100 Conducteurs des